



BASSINS

Préavis n° 14/16

Préavis municipal relatif au budget pour l'année 2017

Bassins, le 31 octobre 2016



BASSINS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons le budget de la Commune de Bassins pour l'année 2017.

Il présente un résultat équilibré (excédent de revenus de CHF 471) soit un résultat similaire à celui prévu dans le budget de l'année 2016 (CHF 2'254).

I. Préambule

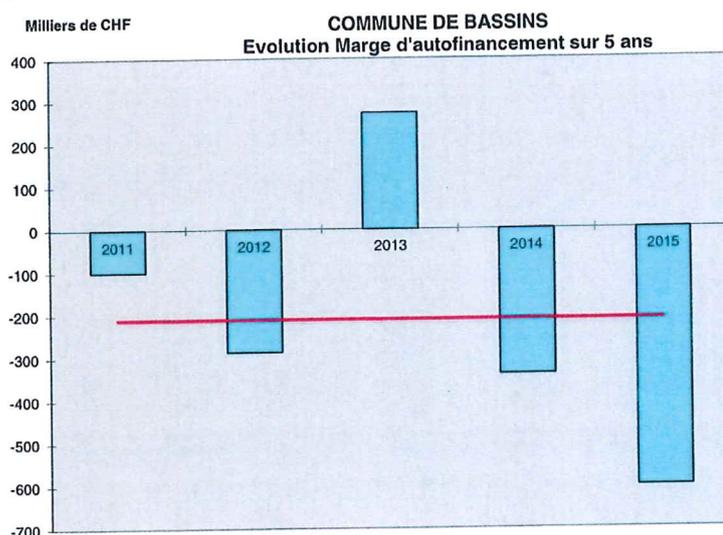
Après des législatures de développement des infrastructures et des activités, la commune doit faire face à une période (législature) de consolidation.

Cette période a pour objectif de permettre à l'activité courante (revenus) de couvrir les dépenses annuelles de fonctionnement mais aussi les charges d'amortissement et d'intérêts des investissements validés lors des législatures précédentes.

Les effets mécaniques de la péréquation¹ étant un facteur non négligeable influençant directement les moyens à disposition de la commune, il est nécessaire que les comptes communaux présentent à minima un résultat équilibré. En effet, la péréquation étant calculée avec un décalage de deux ans (acomptes 2017 basés sur le décompte 2015) la commune doit posséder des liquidités suffisantes permettant d'absorber des décalages temporels de liquidités.

Il est à relever que les impôts des personnes physiques et morales sont également sujettes à des décalages temporels. Ce poste étant la principale source de revenus communale, il est indispensable pour la commune de disposer des marges de manœuvre nécessaires afin d'absorber les variations. En effet, ces derniers étant également perçus sur la base de calculs estimatifs (acomptes), il se peut que des différences fassent l'objet de corrections sur des exercices antérieurs. Au-delà de la considération liée à l'efficacité de la perception des impôts et de la durée des traitements des dossiers qui sont sous la responsabilité du canton, ce décalage doit être pris en compte dans la gestion opérationnelle communale.

L'effet global de ces points démontre que la marge d'autofinancement² moyenne de la commune des 5 dernières années se situe à environ kCHF – 200 pour un maximal à environ kCHF – 600 en 2015. Dans ce contexte, la commune n'a pas pu honorer les acomptes de la facture cantonale 2015 ce qui a engendré une attention particulière de leur part par le biais de la préfecture.



¹ La péréquation est le système mis en place par le canton afin de compenser les disparités de besoins/coûts entre les communes (péréquation horizontale) et le canton (péréquation verticale) afin d'atténuer les inégalités des moyens financiers à disposition. L'objectif final est de permettre de proposer des services publics comparables en termes de qualité et de quantité.

² La marge d'autofinancement est constituée par l'excédent de recettes courantes sur les dépenses courantes. Elle correspond à la notion de cash-flow d'exploitation. La marge d'autofinancement sert à financer les investissements et/ou à rembourser les dettes.



BASSINS

Dans ce contexte, la Municipalité a préparé tout un train de mesures visant à rétablir la situation dès que possible. Ces mesures ont été présentées à la préfecture qui suit aujourd'hui encore attentivement la situation. De manière générale il s'agit de :

- Mettre en œuvre des actions de réductions des coûts dans l'ensemble des dicastères
Identifier et chiffrer des mesures d'économies permettant de limiter les dépenses.
- Geler les investissements
Eviter de grever les liquidités et les comptes d'intérêts et d'amortissements de dépenses supplémentaires.
- Mettre à jour les règlements idoines des rubriques dites « fermées »
Selon la loi il s'agit ici de couvrir le 100% des dépenses par des revenus équivalents étant donné qu'il n'est pas autorisé à ce que le « ménage communal » couvre les excédents de charges (comptes dits « fermés »). Les rubriques concernées par ce principe sont la déchetterie (45), l'eau sous pression (81) et l'épuration des eaux (66).
- Présenter un budget 2016 révisé
Assurer la mise en œuvre des mesures d'économies et évaluer l'écart entre le budget 2016 et le résultat à prévoir.
- Présenter une planification financière 2017
Evaluer de manière grossière les effets attendus des économies (points précédents) sur un exercice complet.
- Suspendre temporairement les remboursements des emprunts
Dégager immédiatement des liquidités afin d'assurer une continuité des activités de la commune (paiement des factures courantes et débiter le remboursement des arriérés auprès du canton).
- Revoir le taux d'imposition communal
Dégager des revenus supplémentaires afin d'assurer une continuité des activités de la commune (résultat équilibré et paiement des factures courantes honorées en incluant le remboursement des arriérés auprès du canton).

L'ensemble des effets financiers de ces mesures sont intégrés dans le budget 2017 soumis dans ce préavis et sont expliqués dans les différents dicastères. La Municipalité relève que le dernier point a été validé lors du dernier Conseil Communal qu'elle remercie pour sa compréhension de la situation rencontrée.

Parallèlement à ces mesures purement financières, il est à relever que le processus général de gestion financière a également fait l'objet d'une adaptation.

Comme pour les effets chiffrés, ces actions étant mise en place après un demi exercice, elles devraient démontrer pleinement leurs effets dès l'exercice 2017.



BASSINS

II. Vue générale du compte de fonctionnement

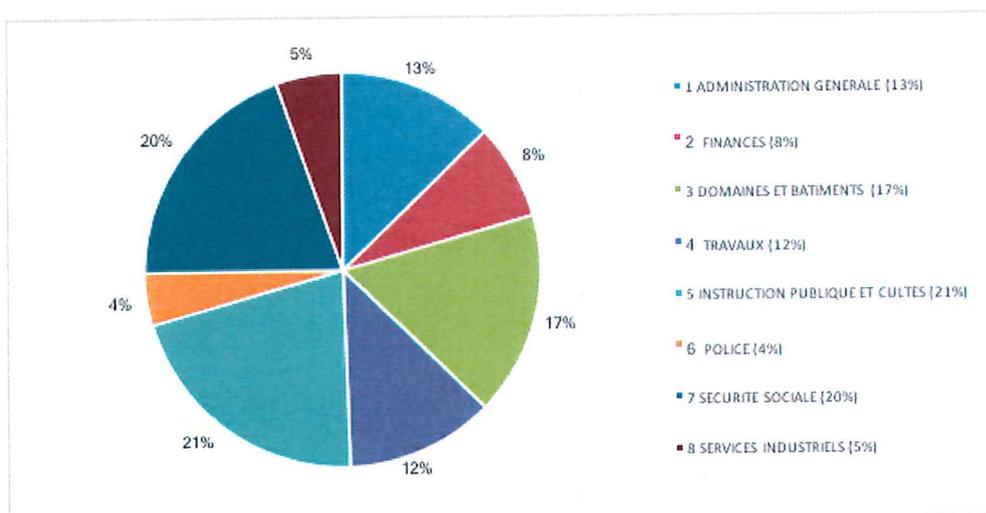
Le budget se solde sur un résultat équilibré de CHF 471. La situation par rapport au budget de l'année 2016 et aux comptes de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Compte de fonctionnement	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Total des charges	6'056'696	5'893'741	7'334'978
Total des revenus	-6'057'167	-5'895'995	-6'972'405
Excédent de charges			362'573
Excédent de revenus	-471	-2'254	

Le plan comptable des communes est structuré selon deux dimensions : selon l'activité concernée (la classification administrative) et selon la typologie comptable de la charge ou du produit (classification par nature).

Graphiquement la situation du budget 2017 se présente comme suit :

Charges selon la classification administrative



Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

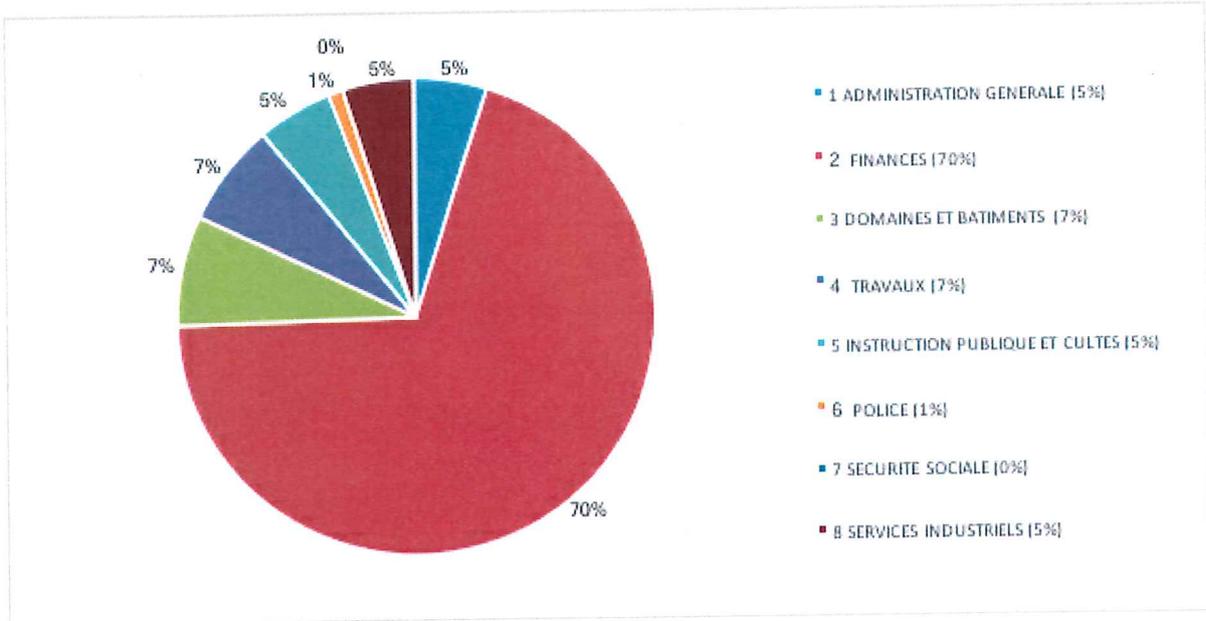
- L'Administration générale (1) comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, des services transversaux (Greffes municipal, Communication, Ressources humaines), mais également la rubrique liée au Tourisme ;
- Les dépenses de Finances (2) comprennent, les intérêts sur emprunts (non affectés à un chapitre comptable spécifique), la répartition interne des impôts, affectés aux charges communales, validée par un mode de financement défini par un préavis ainsi que la participation au fonds de péréquation intercommunale et les charges cantonales liées au prélèvement des impôts communaux ;
- Domaine et bâtiment (3) recense les activités liées aux terrains, forêts, alpages et bâtiments communaux ;
- Les dépenses liées aux Travaux (4) regroupent les routes, les lieux publics (parcs), la déchetterie ainsi que le réseau d'égouts et l'épuration ;
- Instruction publique et cultes (5) recense les postes liés à l'enseignement des niveaux primaires et secondaires ainsi que les contributions pour les églises ;
- Le chapitre Police (6) comprend également les charges liées au Service du feu et à la Protection civile ;
- Les dépenses Sécurité Sociale (7) sont majoritairement composées de la facture sociale, à savoir la péréquation financière « verticale » ou entre l'Etat de Vaud et les communes, ainsi que les structures d'accueil des enfants (RAB) et les prestations sociales communales ;



BASSINS

- Les Services Industriels (8) regroupent les activités liées à la distribution de l'eau ainsi que l'éclairage public.

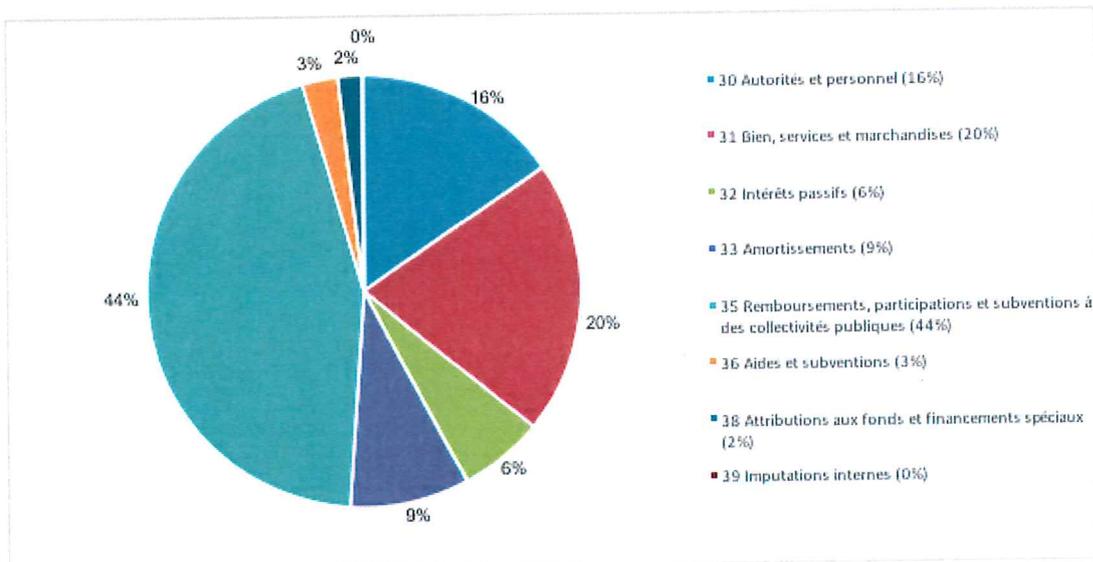
Revenus selon la classification administrative



En ce qui concerne les revenus, la classification Finances représente la majorité des revenus. Dans cette classification sont enregistrées les recettes fiscales, les intérêts actifs sur les comptes courants mais également les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers. C'est également dans ce dicastère qu'est comptabilisé le retour de la péréquation ;

Les revenus issus de rubriques dites « fermées » (revenus couvrants de manière affectée en totalité les charges) se trouvent dans la classifications « 4-Travaux » pour ce qui concerne la Déchetterie et le Réseau d'égouts et d'épuration et dans la classification « 8-Services Industriels » pour ce qui est de l'Eau sous pression.

Charges selon la classification par nature



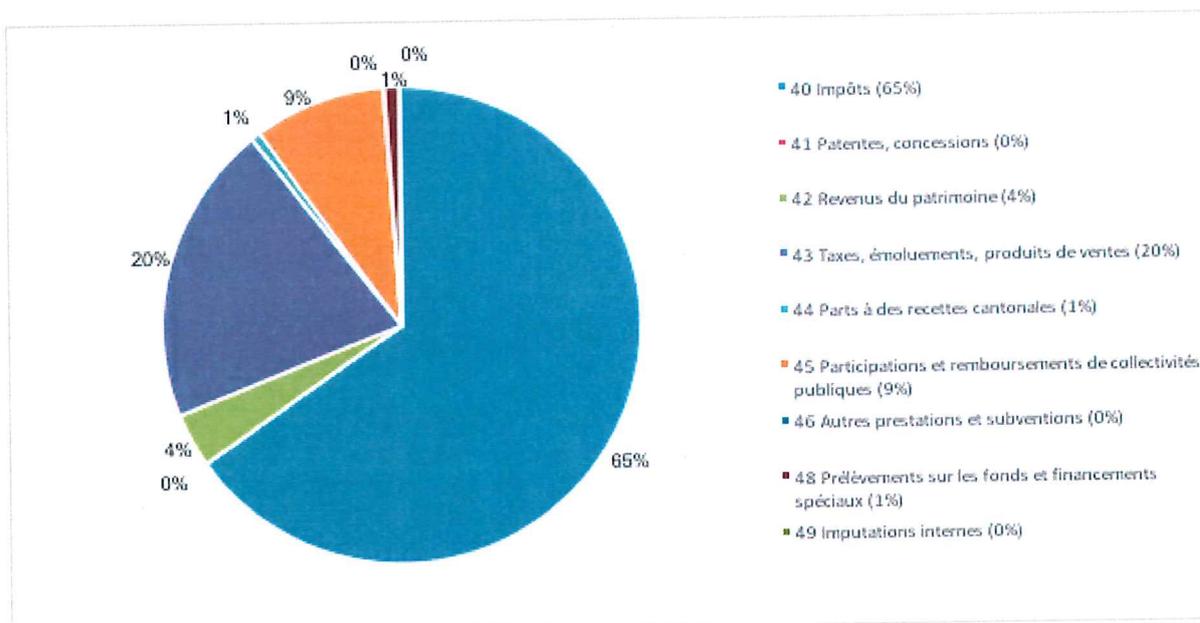


BASSINS

Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Commune, à savoir :

- le groupe Autorités et personnel, qui regroupe l'ensemble des charges en lien direct avec les collaborateurs, soit notamment les salaires, les charges patronales et les frais de formation ;
- le groupe Biens, services et marchandises, qui regroupe les dépenses commandées auprès de tiers ;
- les Participations et subventions à des collectivités publiques, qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que des participations à des dépenses du Canton, en matière de transports publics notamment. Les participations de Bassins aux associations intercommunales scolaire (AISE), traitement des eaux usées (APEC) et le protection civile (ORPC) sont également intégrées à ce groupe.

Revenus selon la classification par nature



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels des revenus, à savoir les impôts (65%), ainsi que les taxes, émoluments et produits des ventes (20%). Même si le taux d'imposition a subi des adaptations à la hausse ces dernières années, force est de constater que la valeur du point d'impôt a tendance à diminuer ce qui a pour effet de juste maintenir la part des recettes due aux impôts.

III. Commentaires par activité

Les principaux éléments issus des différents dicastères sont exprimés dans les paragraphes qui suivent.

1. Administration générale

Les charges salariales sont en baisse par rapport aux comptes de 2015 et sont liées à la suppression d'un poste d'employé communal. Dorénavant, ces charges correspondent aux postes d'une boursière communale, de 2 secrétaires communales à temps partiel (35% et 40%) et de 3 employés communaux.

Les objectifs fixés au budget 2016 pour diminuer la masse salariale ne pourront être que partiellement atteints en 2016 et sont reconduits à l'identique en 2017 comme reflété dans le budget. L'augmentation des charges par rapport au budget 2016 correspond à la réévaluation des montants nécessaires pour la caisse de retraite et les cotisations d'assurance.

Note : Les revenus correspondent à une écriture purement comptable servant à répartir les salaires sur les différents dicastères et n'ont aucune influence sur le résultat global.



BASSINS

2. Finances

Les rentrées fiscales des personnes physiques (21.400) sont estimées sur la base des entrées 2016 réévaluées auxquelles ont été rajoutées l'augmentation du taux d'imposition de +3 points à hauteur de CHF 40'000 par point tout comme celui de l'impôt foncier (21.402). Les défalcations communiquées par le canton lors des comptes 2015 sont repris dans ce budget (21.329.1) afin de tenir compte d'une éventuelle diminution des entrées liées à des exercices antérieurs.

Les éléments concernant les affaires immobilières (droit de mutation et gains immobiliers) sont revus à la baisse afin de tenir compte des effets de la Loi sur l'Aménagement du Territoire Cantonal (LATC) et de la revue du Plan Directeur Communal (comptes 21.404 et 21.441)

32. Forêts et Alpages

Les charges du contrat de gestion (bail à ferme) présentés précédemment sur un seul compte (32.318.03) sont désormais répartis selon 3 comptes pour un montant similaire à celui présent au budget 2016 (CHF 130'000 en 2016 pour CHF 138'000 en 2017 sur les comptes 32.306, 32.314.1 et 32.318.04). La vente d'énergie (chauffage à distance) est quant à elle alignée sur les chiffres constatés en 2015 (CHF 158'418 sur le compte 32.435.5).

Par analogie aux attributions SDIS et DDP, nous serions en mesure de mettre en exergue le retour de péréquation d'un montant de CHF 215'897 pour les acomptes 2017 liés au déficit forestier.

35. Bâtiments

Une diminution des fréquences de nettoyage des écoles va permettre de diminuer les charges en produits de nettoyage et fournitures (35.313).

A relever que l'amortissement de la salle polyvalente débute (35.331.4) et que le point d'impôt permettant de couvrir le manco du Droit Distinct Permanent de superficie (DDP) issu des appartements d'utilité public figure désormais dans la rubrique Bâtiments communaux (35.435.1).

De plus, conformément au contrat de droit administratif signé entre la commune de Bassins et le SDIS (Service D'Incendie et de Secours) La Serine, la commune de Bassins perçoit un revenu lié à la location du local « pompier » fixé à 120.-/m² par année. Le montant correspondant de CHF 10'440 est affecté au poste 35.427.0.

43. Routes

La plus grande économie est certainement celle du déneigement (43.314.0), avec la mesure des horaires de nuit. La Municipalité a constaté depuis quelques années, une dérive horaire d'engagement du déneigement vers les plages horaires nocturnes, effectuées par les entreprises. Sachant que ces plages horaires 22h à 6h sont facturée à 150% en semaine et 200% en week-end, la Municipalité a décidé d'interrompre le déneigement pendant ces heures, obligeant les entreprises à s'engager dans les plages horaires facturée à 100% seulement. Cette tranche horaire est calquée sur les horaires cantonaux de déneigement (6h à 22h) sauf situations exceptionnelles (ambulance, incendie, etc.). Afin de répondre à ce genre de situation, un processus d'alarme d'urgence est mis en place avec les intervenants concernés.

Les contrats des entreprises de déneigement ont également été revus, notamment celui pour la Cézille, afin d'homogénéiser les tarifs et les modèles techniques d'interventions.

En résumé, un tarif unique de CHF 200.- par heure est appliqué pour l'engagement d'une machine et son chauffeur sur l'ensemble des entreprises en charge du déneigement des routes communales de Bassins.

Les contrats de déneigement des privés seront renégociés, sur la base tarifaire citée ci-dessus, au prorata du temps moyen en minutes d'intervention de la zone concernée. Un suivi GPS de tous les véhicules engagés permet de lister par date et heure chaque intervention. Elles seront automatiquement enregistrées, permettant de facturer au plus juste le client. La facture sera détaillée par la liste des interventions exportée.

45. Déchetterie

Globalement, le budget déchetterie présente un solde déficitaire de 26'920. Cet écart entre les charges et les revenus est stable par rapport au budget 2016 et aux résultats des comptes 2015. Ce déficit est couvert par le ménage communal et correspond aux charges dites de voirie (poubelles communales, déchets isolés) et aux déchets qui ne sont pas à charges de la commune (DSM, huiles, déchets carnés).



BASSINS

	Budget 2017	Budget 2016	Compte 2015 (*)
Charges	206 270	169 370	204 937
Revenus	179 350	143 000	177 579
Solde	-26 920	-26 370	-27 358

(*) pour les besoins de comparaison, les montants des comptes 2016 indiqués sont diminués d'une écriture financière de 109 000 en charges et en revenus correspondant à un montant transitoire reporté de 2015.

Le budget 2017 est conforme aux dispositions légales supérieures qui imposent que les charges et les revenus du compte de la déchetterie soient équilibrés (à l'exception des déchets mentionnés précédemment) et que les taxes incitatives couvrent au moins 40% des charges (LGD, art. 30).

Taxes	Revenus au budget 2017	Seuil
Recette taxes habitants forfait	90 000	
Recette taxes entreprise forfait	5 100	
Taxes récupération décharge	17 825	45%
Taxes récupération OM	60 000	
Total	172 925	

Élément particulier : le budget 2017 prévoit une écriture en charge (45.365) pour effectuer un rattrapage partiel à hauteur de 20'000 du poste au bilan 91.80 contracté en 2013. Ce rattrapage fait partie des exigences formulées par la fiduciaire BDO dans son rapport 2015.

Si l'on omet ce rattrapage, les charges courantes de la déchetterie sont en baisse de 20'000 par rapport aux comptes 2015. Ceci est lié aux différentes mesures mises en place courant 2016, principalement : le changement du système de compost ménager et la renégociation de la location du compacteur.

Toujours si l'on omet ce rattrapage, les charges sont également en ligne avec le budget 2016 à l'exception des montants pour les prestations salariales, l'entretien et la mise en ordre de la déchetterie dont les objectifs étaient trop ambitieux au regard de la réalité des comptes des années précédentes.

Du point de vue de sa structure, le budget 2017 présente une décomposition plus fine par type de déchet. Ceci dans le but d'améliorer le suivi et la transparence vis-à-vis du conseil et des commissions. Le tableau des comptes ci-dessous commente les écarts entre les comptes 2015 et le budget 2017 ; il est réorganisé de sorte à permettre une comparaison.

	Budget 2017		Compte 2015		Commentaire particulier
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
45.301	Prestations salariales	30 000	30 436		
45.306	Formation et cotisations	1 000	1 000		
45.311	Entretien conteneurs et divers	14 000	19 985		Réserve littering et charges ordinaires (MBOX, maintenance). En baisse.
45.314	Mise en ordre de la déchetterie	10 000	19 539		Baisse liée au changement du système pour le compost ménager.
45.318	Assurance incendie hangar	70	52		
	Ss-total regroupement	22 000	22 471		
45.318.02	Déchets encombrants	14 000	22 471		
45.318.03	DSM	3 000			
45.318.42	Fer blanc	2 500			
45.318.04	Feraille	2 500			
	Ss-total regroupement	29 000	24 954		Augmentation liée au ramassage du compost ménager, compensé par 45.314
45.318.11	Déchets verts	5 000	24 954		
45.318.13	Déchets organiques	17 000			



BASSINS

45.318.05	Bois	7 000			
	Ss-total regroupement	12 000		11 852	
45.318.20	Carton	6 000			
45.318.21	Papier	6 000		11 852	
45.318.12	Déchets inertes	3 000		2 894	
45.318.31	Verre	4 000		3 963	
45.318.09	Déchets carnés	2 500		2 526	
45.318.69	Toutes huiles usées	300		228	
45.319	Réduction sur impôt préalable	1 000		741	
45.322	Intérêts contrôle d'accès	1 100		1 121	
45.331.2	Amortissement contrôle d'accès déchetterie	2 900		2 900	
45.352.1	Ordures ménagères (SADEC)	48 000		55 501	Baisse des coûts de location du compacteur
45.352.2	Participation frais SADEC	5 400		4 773	Selon montant SADEC
45.365	Annulation provision couverture déficit	20 000			Rattrapage partiel du poste au bilan contracté en 2013
45.434.1	Taxe déchets carnés		1 200		1 217
45.434.11	Recette taxes habitants forfait		90 000		92 952
45.434.12	Recette taxes entreprise forfait		5 000		4 054
	Ss-total regroupement		77 000		62 889
45.434.2	Taxes récupération OM	60 000		62 889	
45.434.3	Taxes récupération décharge	17 000			
	Ss-total regroupement		2 950		3 309
45.434.31	Récupération papier	1 800		3 309	
45.434.32	Récupération cartons	800			
45.434.33	Récupération fer blanc	350			
45.435	Vente de verre cassé	3 200		3 278	
45.436	Indemnité de tiers	0		9 880	
45.465	Contribution d'équipement	0			
45.465.1	Provision couverture déficit	0			
	Total	206 270	179 350	204 938	177 579
	Déficit		-26 920		-27 359

Le recours de certains habitants face à la taxe spéciale servant à couvrir les charges de la déchetterie en 2014 et en 2015 restent l'élément dont l'issue incertaine pourrait engendrer des charges exceptionnelles et difficiles à budgéter.

46. Eaux Claires et Eaux Usées

Les travaux du préavis liés à la Planification de la Gestion d'Evacuation des Eaux (PGEE) étant terminés, l'amortissement débute en 2017 pour un montant de CHF 16'388.89 (46.331.5). Cette rubrique étant « fermée », les taxes budgétées doivent couvrir les dépenses. Toutefois, le suivi des volumes d'eau consommés déterminera si l'ensemble des dépenses pourront être engagées durant l'année.

51. Scolaire

Les charges scolaires (rubrique 51 pour le primaire et 52 pour le secondaire), habituellement sur-budgétées par l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE), présentent un alignement avec les comptes 2015 moyennant les adaptations nécessaires liées aux enclassements (51.352 et 52.352.2). Même si la



BASSINS

participation de l'AISE prévue (51.452.1) est similaire à celle reçues lors des comptes 2015, il faut relever que les écoles représentent un coût de 887'557 à charge de la commune. L'influence des autorités et de ses représentants tant au Comité de Direction de l'Association que dans le Conseil Intercommunal restant limité, nous n'avons que peu d'influence sur ce poste budgétaire. Les statuts de l'association étant en révision, il s'agira de rester vigilant afin que des règles de financement équitables soient mise en place.

65. SDIS (Service D'Incendie et de Secours)

La participation au SDIS (65.315) émane du budget prévisionnel du groupement.

Conformément au règlement le SDIS est financé avec 1.5 point d'impôt affecté (compte 65.480). Le budget suppose un point à 40 000.

L'excédent au budget est affecté à un fonds SDIS inscrit au bilan (affectation par le biais du compte 65.380) servant de réserve pour les années futures.

71. Social

Les montants budgétés sont en lien avec les informations remises par le canton (acomptes 2017) ainsi que par les organismes régionaux dont la commune fait partie.

72. Réseau d'Accueil de Bassins (RAB)

Le RAB ne touchant pas de subventions du canton (FAJE), des mesures ont été prises selon 3 axes :

- a. Licenciement d'une personne en cuisine ;
- b. Licenciement d'une assistante socio-éducative
- c. Revue des conditions de travail de l'ensemble du personnel de l'UAPE (diminution des temps de travail de tout le personnel UAPE) ;
- d. Passage des AMF à des contrats horaires (paiement par enfant et à l'heure) ;
- e. Revue des tarifs afin de s'aligner sur ceux pratiqués dans d'autres réseaux.

En parallèle, un recours a été déposé contre la FAJE qui refuse de subventionner le RAB alors que la Municipalité est convaincue que les conditions sont remplies pour l'obtention de subventions.

81. Services Industriels

Le nouveau règlement de la distribution de l'eau ayant été accepté le 5 juillet dernier, le budget de la rubrique Eau Sous Pression (ESP) est équilibré grâce aux taxes perçues (81.435) en respectant le principe de la rubrique « fermée ». Toutefois, le suivi des volumes d'eau consommés déterminera si l'ensemble des dépenses pourront être engagées durant l'année. A noter qu'en parallèle à la constitution du budget 2017, M. Prix a souhaité connaître des détails supplémentaires avant de se prononcer sur les prix fixés. Dans ce contexte d'incertitude entre la loi cantonale et la capacité décisionnelle de M. Prix, il n'est pas exclu que des ajustements doivent être réalisés en cours d'année.

Le Conseil ayant accepté la vente d'actions de Romande Energie, le montant des dividendes prévu (82.425) est ajusté sur la base des 200 actions encore en possession de la Commune à hauteur d'un dividende identique à celui de l'année passée soit CHF 33 / action.



BASSINS

IV. Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins
vu le préavis municipal n° 14/16 du 31 octobre 2016,
ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**d'adopter le budget ordinaire de la Commune de Bassins pour l'année 2017 dont les totaux se présentent
comme suit :**

Charges :	CHF 6'056'696.-
Revenus :	CHF -6'057'167.-
Résultat (excédent de revenus) :	CHF 471.-

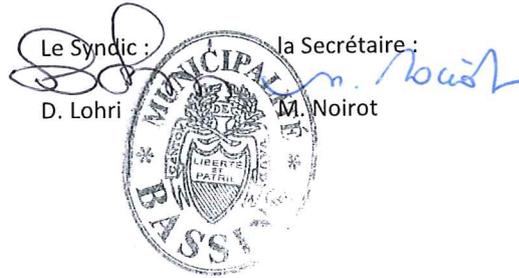
Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

D. Lohri

la Secrétaire :

M. Noirot



Annexe(s) :

Budget détaillé (compte par compte)
Liste des crédits extrabudgétaires 2017